LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE



www.agriculture.gouv.fr www.alimentation.gouv.fr





La fiche pays est disponible sur: http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays

Suisse

2018

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		SUISSE	FRANCE
Superficie	km² - 2017	41 290	549 087 *
Population Mhab 2017 et évolution 2017/16		8,5 + 1,1 %	67,1 + 0,4 %
Indice de développement humain (IDH)	2016	0,939 2º rang mondial	0,897 21° rang mondial
PIB	Md€ - 2017	601	2 285
Taux de croissance du PIB % a	nnuel - 2017/16	1,1	1,8
PIB / habitant	€-2017	70 964	34 050
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2017 **	0,6	1,5
Surface arable	Mha - 2015	0,4	18,5
Surface forestière	Mha - 2015	1,3	17
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2017	+ 66	- 25
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2017	Exports : 8,1 Imports : 11,1 Solde : - 3 (source Douanes Suisse)	Exports: 61,1 Imports: 55,4 Solde: + 5,7 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	Md€ - 2017	Suisse vers France : 1,7 variation 2017/16 : + 10 % (source Douanes France)	France vers Suisse : 1,6 variation 2017/16 : + 2,2 % (source Douanes France)

Source Banque mondiale

^{* 549 087} \dot{m}^2 pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km² au total.

^{**} L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

- + Le secteur agricole employait en 2016 153 000 personnes, soit 3 % de la population active. L'emploi en milieu agricole a ainsi baissé de 1,3 % en un an. Cette tendance à la baisse est observable depuis quelques années en termes d'emploi agricole, de nombre d'exploitations (52 263 en 2016 ; presque 2 % par rapport à 2015), et la surface moyenne des exploitations augmente. La filière agroalimentaire dans son ensemble emploie quant à elle 11 % de la population active.
- + En 2016, la surface agricole utile couvrait un peu plus d'un million d'hectares (ha), dont près de 60 % de prairies naturelles et de pâturages. On dénombre 0,4 Mha de terres arables, dont 83 000 ha de céréales panifiables (soit 20,7 % de la sole arable totale) et 14 780 ha de vignes (soit 3,3 %).
- → Les élevages bovins, porcins et avicoles sont majoritaires. Les filières bovine et porcine restent relativement stables depuis quelques années. En revanche, la filière avicole connaît un véritable rebond ces dernières années, avec une augmentation de plus de 50 % en termes d'effectifs en dix ans.
- + Depuis quelques années, la Suisse a entamé une ouverture très progressive de son marché, ce qui accroît la pression concurrentielle sur les agriculteurs nationaux, qui sont par ailleurs très soutenus par l'État, notamment par l'intermédiaire de paiements directs. En 2017, les fruits et légumes étaient, en valeur, les produits alimentaires les plus importés. Les produits les plus exportés n'étaient ni le fromage, ni le chocolat, mais les boissons à base d'eau et le café (notamment sous forme de capsules).

Production agricole

Production animale

Les élevages suisses regroupent en 2016 10,7 millions de gallinacés, 1,55 million de bovins, 1,45 million de porcs, 0,35 million de moutons, 0,2 million de dindes, 74 300 chèvres, 55 500 chevaux et 2 300 oies. La consommation par habitant est en moyenne de 56 kg de viande par an, dont 11 kg de viande de volaille, ainsi que de 190 œufs; le porc est la viande favorite des Suisses. Le nombre de porcs par ferme est limité à 1 000. Les races bovines les plus populaires sont la Simmental et la Brown Swiss.

Le lait est le premier produit agricole suisse ; il représente 20 % de la production agricole totale. 80 % du lait produit est transformé en fromage, beurre, yaourt, crème et poudre de lait.

En 2017, 184 900 tonnes de fromages ont été fabriquées avec 41 % du lait produit. 38% des fromages étaient destinés à l'export. Parmi les fromages les plus populaires, figurent la Tête de Moine, l'Emmental, le Gruyère, le Sbrinz, l'Appenzeller, le Tilsit, la Raclette, mais également la Tomme et la Mozzarella.

Production végétale

Sur 1,05 Mha de surface utile, 58 % correspondaient en 2016 à des surfaces en herbe; 83 000 ha étaient des cultures de céréales (hors maïs) destinées à la consommation humaine et 62 000 ha des céréales pour l'alimentation animale. On

trouvait également 46 000 ha de culture de maïs, 19 600 ha de culture de betteraves, 21 000 ha de colza, 11 000 ha de pommes de terre, et 11 400 ha de légumes.

Avec une baisse de 26 % par rapport à 2016 due à des mois d'été pluvieux, la production vitivinicole suisse s'est élevée en 2017 à environ 790 000 hl, produits sur les 14 700 ha de vignes de près de 9 000 vignobles.

La consommation par personne et par an est en moyenne de 56 kg de fruits frais et de baies, et de 27 kg de fruits exotiques. Seul un tiers de ces besoins est couvert.

Politique agricole

Les objectifs principaux de la politique agricole suisse sont inscrits dans la Constitution. Lors d'une votation fédérale, le 24 septembre 2017, la population suisse a approuvé à plus de 78 % la modification suivante de l'article introduit en 1996 : « En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération crée des conditions pour :

- > préserver des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles ;
- > une production de denrées alimentaires adaptées aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente;
- > une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché;

- des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire;
- > une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources (lutter contre le gaspillage). »

Afin de mener sa politique agricole, la Suisse possède un instrument majeur, les aides directes, qui combinent paiements directs généraux et paiements directs écologiques :

- > les paiements directs généraux correspondent à une rétribution des tâches fondamentales fixées dans la Constitution (sécurité de l'approvisionnement, entretien du paysage, contribution au maintien des structures sociales dans le milieu rural). Ils comprennent des contributions liées à la surface agricole utile et des contributions pour les animaux consommant des fourrages grossiers. Ces aides sont plus élevées dans les zones préalpines et de montagne (prise en compte des conditions environnementales);
- > les paiements directs écologiques récompensent les agriculteurs de leur participation facultative à des programmes en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement et des animaux (ex : maintien de prairies extensives, mise en place de surfaces à litières, etc...). Sur un schéma similaire et afin de donner un avantage aux agriculteurs qui s'y engagent, l'agriculture biologique bénéficie d'aides spéciales.

Ces aides sont en grande partie découplées de la production, car la Suisse a la volonté de réduire son interventionnisme sur les marchés. Elle a en particulier procédé à la libéralisation du marché du lait afin de renforcer la concurrence.

La Suisse se prépare actuellement à une réorientation de la politique agricole post-2022 (PA22+), afin de tenir compte du rapport de l'OCDE sur « la pertinence de la protection de l'agriculture aux frontières de la Suisse ». Cette réforme aura pour conséquence une libéralisation accrue des échanges avec les pays de l'UE, qui fournit les trois-quarts des biens importés par la Suisse. Cette décision a provoqué de très vives critiques de la part des agriculteurs. La Suisse devrait aussi alléger les protections douanières dans le cadre d'échanges agricoles avec des pays tiers comme ceux du Mercosur. Cette libéralisation du marché devra être accompagnée d'un regain de compétitivité du secteur agroalimentaire sur les marchés internationaux et domestique. En effet, à ce jour, la protection douanière restrictive entretient une différence de prix importante avec l'étranger.

En ce qui concerne les industries agroalimentaires, la Suisse est sur l'avant de la scène avec le plus gros groupe mondial, Nestlé (90 Md\$ de chiffre d'affaires). La Confédération soutient, par sa politique agricole ainsi que par une ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans

le secteur agroalimentaire (OQuaDu), les mesures collectives de producteurs, de transformateurs ou de commerçants qui contribuent à améliorer ou à assurer la qualité et la durabilité des produits agricoles, des produits agricoles transformés et des processus.

Échanges commerciaux

L'Union européenne est le principal partenaire commercial de la Suisse. En 2017, les importations suisses de produits agricoles et agroalimentaires représentaient un montant de 11,1 Md€, en hausse de 0,2 Md€ par rapport à 2016. 73 % des produits agricoles et agroalimentaires importés provenaient de l'UE. Les exportations se sont élevées à 8,1 Md€. Le déficit commercial s'est donc établi à 3 Md€ (+0,1 Md€ par rapport à 2016). Entre 2012 et 2017, le déficit commercial suisse a augmenté de 0,25 Md€.

L'Allemagne, l'Italie et la France sont les principaux partenaires commerciaux de la Suisse. En 2017, le 1er fournisseur de produits agricoles et agroalimentaires était l'Allemagne, suivie de l'Italie et de la France. Ces trois pays représentent plus de la moitié des importations de la Suisse en provenance de l'UE et 56 % (près de 60 % en 2016) des exportations vers l'UE. En 2017, les principales importations suisses étaient les boissons (dont 60 % de vin, 20 % d'eau minérale, 15 % de spiritueux), les fruits, le café et le thé, les préparations à base de céréales, les préparations alimentaires diverses, les viandes (et préparations à base de viande et conserves) et les légumes.

Les principaux clients de la Suisse sont les États-Unis, l'Allemagne et la France. Les principales exportations sont les produits d'agrément, en particulier le café et le chocolat, les boissons, les préparations alimentaires, le cacao. En 2017, la balance commerciale agricole de la Suisse avec le Royaume-Uni, son 4e client, était excédentaire d'environ 370 M€. Les produits agricoles suisses exportés vers les îles britanniques sont principalement des produits transformés (limonade, café et chocolat), du fromage, ainsi que du vin. Les exportations agroalimentaires vers la Chine restent modestes, mais ont doublé suite à l'accord signé avec le géant asiatique en 2014, en particulier grâce aux aliments infantiles, au café et au chocolat qui représentent 70 % de ces exportations, les fromages suisses n'ayant pas profité de l'ouverture du marché chinois comme envisagé initialement.

Les principaux déficits concernent les produits d'origine animale, y compris les poissons, ainsi que les fruits (de mauvaises conditions climatiques peuvent entraîner de fortes pertes dans la production fruitière domestique). Les excédents agricoles et agroalimentaires sont les produits d'agrément, le tabac et les produits laitiers.

Accords internationaux

La Suisse ne faisant partie ni de l'UE, ni de l'Espace économique européen (EEE) a conclu des accords spécifiques afin de faciliter les échanges.

Un premier accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et la Suisse a été passé en 1972. Cet accord a permis de faciliter la circulation des marchandises dans les deux sens.

Le principal accord sur les produits agricoles et agroalimentaires a été signé le 21 juin 1999, dans le cadre des Accords Bilatéraux I entre la Suisse et l'UE. Entré en vigueur le 1er juin 2002, il règle la réduction, voire la suppression des droits de douane sur certains produits, tout en simplifiant les échanges commerciaux. Depuis 2007, l'ensemble des fromages peuvent ainsi être échangés librement, sans quota, contingent, ni droits de douane. En 2011, est également entré en vigueur l'accord sur la reconnaissance mutuelle des appellations d'origine contrôlée (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP).

Dans le cadre des Accords Bilatéraux II, en 2004, l'UE et la Suisse ont également signé des accords sur les produits agricoles transformés, qui règlent les échanges de produits de l'industrie alimentaire issus de produits agricoles tels que le chocolat, le café, les boissons, les biscuits et les pâtes alimentaires. Sur ces produits, l'UE a supprimé ses droits de douane à l'importation et ses subventions à l'exportation, et la Suisse a réduit ses droits de douane et ses subventions. Ces mesures simplifient l'accès des entreprises agroalimentaires suisses au marché européen.

Malgré ces progrès, le marché suisse reste difficile à conquérir pour les produits alimentaires d'origine étrangère. Il peut toutefois se révéler payant si ses spécificités sont bien prises en compte. La Suisse reste par exemple très attachée à la désignation « Swissness » et à la croix helvétique apposée sur les produits et en a renforcé la protection. La législation « Swissness » - et ses ordonnances d'application - est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. La proportion requise de matières premières suisses est de 80 % du poids, avec une pondération selon les possibilités d'auto-approvisionnement. Ainsi, les produits à base de lait doivent utiliser du lait à 100 % suisse pour bénéficier de la désignation (la Suisse a accepté que le lait produit dans les zones franches du Pays de Gex et de Haute-Savoie continue à bénéficier de l'origine suisse).

En outre, la Suisse fait partie avec le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande de l'Association européenne de libre-échange (AELE) grâce à laquelle elle développe un réseau d'accords de libre-échange à travers le monde afin que les entreprises suisses ne soient pas discriminées sur le marché international.

Actuellement, 30 accords de libre-échange sont signés avec 41 pays dans le monde (Canada, Mexique, Chili, Union douanière d'Afrique australe, Maroc, Israël...) impliquant pour la plupart des réductions de droits de douane à l'export ou à l'import de denrées agroalimentaires. On peut notamment mentionner l'un des accords les plus anciens, celui avec la Turquie qui date de 1992 et qui a été modernisé en 2018 permettant à la Suisse de bénéficier d'un meilleur accès au marché turc et en contrepartie de l'accès préférentiel accordé à certains produits agricoles turcs. Ces adaptations permettent d'intégrer des concessions que la Turquie accorde à d'autres partenaires commerciaux importants, comme l'Union européenne, depuis 1992. D'autres accords de libre-échange sont encore en négociation, en particulier avec le Mercosur. De plus, l'AELE est en pourparler avec les États-Unis.

Il existe également des accords bilatéraux avec la Chine, le Japon et les Iles Féroé.

Relations bilatérales

La Suisse fait partie des pays prioritaires pour le ministère français de l'agriculture. En effet, elle est le **10**° **client de la France, dont le 3**° **client pays tiers** (exportations françaises d'1,6 Md€ en 2017, en hausse de 2,2 %) dans le secteur agricole et agroalimentaire (vins et spiritueux, produits laitiers, biscuits), avec un excédent de 100 M€ en faveur de la Suisse (déficit français en matière de produits agroalimentaires). De son côté, la Suisse exporte (café, biscuits, chocolats) vers la France pour 1,7 Md€ (+ 26 % depuis 2012) : la France est son 3° client.

La part de marché de la France diminue de manière continue, passant de 15,2 % en 2010 à 12 % en 2017. En revanche, la part des exportations de produits agroalimentaires suisses à destination de la France augmente (9,7 % en 2010, 12,5 % en 2016).

Outre les rencontres officielles en marge des grandes réunions internationales, où la France et la Suisse défendent souvent côte à côte des positions sinon proches, du moins compatibles, il existe des échanges informels riches entre administrations (OFAG et ministère de l'Agriculture français), organismes de recherche (Agroscope et Inra) et coopératives agricoles, notamment pour régler d'éventuels problèmes transfrontaliers.

À la FAO, la Suisse est particulièrement active, notamment sur toutes les questions ayant trait à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, comme le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA). La Suisse est membre du Groupe des amis de l'agro-écologie, qui rassemble les ambassadeurs,

représentants permanents auprès de la FAO des pays se déclarant intéressés par les démarches écologiques.

Il est à noter que la France et la Suisse ont un attachement semblable aux terroirs et aux produits traditionnels de qualité, qui peuvent porter, sous réserve du respect d'un cahier des charges strict, les labels AOP et IGP. Depuis 2011, la Suisse reconnaît les appellations européennes, et vice-versa. La Suisse et la France sont toutes deux considérées comme de grands défenseurs de ces signes de qualité. représentants permanents auprès de la FAO des pays se déclarant intéressés par les démarches écologiques.

Il est à noter que la France et la Suisse ont un attachement semblable aux terroirs et aux produits traditionnels de qualité, qui peuvent porter, sous réserve du respect d'un cahier des charges strict, les labels AOP et IGP. Depuis 2011, la Suisse reconnaît les appellations européennes, et vice-versa. La Suisse et la France sont toutes deux considérées comme de grands défenseurs de ces signes de qualité.

PLAN PHYTOSANITAIRE SUISSE DU 6 SEPTEMBRE 2017

Le 6 septembre 2017, le Conseil fédéral a adopté un plan d'action visant la réduction des risques et une utilisation plus durable des produits phytosanitaires. En Suisse, la lutte phytosanitaire intégrée autorise l'utilisation de produits phytosanitaires lorsque les méthodes préventives (choix de variétés résistantes, assolements équilibrés...) ou non-chimiques (lutte biologique via des espèces utiles, par exemple) n'ont pas été efficaces.

Les objectifs principaux du plan phytosanitaire sont de diviser par deux les risques liés aux produits phytosanitaires et une utilisation plus réfléchie. La Suisse veut le maintien de la protection actuelle des consommateurs, voire son amélioration, et réduire à long terme le risque de maladies chroniques liées aux produits phytosanitaires. Enfin, la Suisse veut mettre en place des mesures efficaces pour diminuer les risques élevés de dégradation de la fertilité du sol et des mesures de protection des végétaux permettant aux agriculteurs de produire en ménageant les ressources.

À cet effet, les applications de produits phytosanitaires et les émissions seront réduites, les cultures seront protégées grâce à la contribution de la recherche, les agriculteurs et autres utilisateurs (professionnels ou non) seront davantage informés sur les risques liés aux produits phytosanitaires, tout en assurant un monitoring plus poussé des résidus de produits phytosanitaires. Des formations sur l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et sur la vulgarisation de certaines données techniques sur les produits phytosanitaires seront également proposées aux principaux intéressés.

Sources : Banque mondiale, PNUD, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ambassade de France en Allemagne

COPYRIGHT: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION: Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP